##### MARCHE SIMPLIFIE DE FOURNITURES ET DE SERVICES COURANTS

# Chapitre I - IDENTIFIANTS

## A - LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur : **lycée Jules Haag**

**1 rue Labbé**

**25041 BESANCON Cedex**

Représenté par : Guy FLAUDER, Proviseur

Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du Lycée Jules Haag

## B - MARCHE N° 03/2019 Date de signature

**Objet du marché :** **abonnement téléphonique et fourniture d’une flotte de portables pour le 21 juin 2019**

**Procédure de consultation** **:**

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l’article 28 du Code des Marchés Publics.

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (C.C.A.G.-F.C.S.)

Le présent document comporte 10 pages numérotées de 1 à 10

# CHAPITRE I. MODE DE PASSATION DU MARCHE

Procédure à l’issue de laquelle le présent marché est passé et références dans le Code de la commande Publique

Procédure adaptée conformément aux articles R2124-1 er R2323-4 du Code de la commande Publique.

# Chapitre II.- REGLEMENT DE CONSULTATION

## A. Date et heure limites de dépôt des offres :

## Le 23 mai 2019 à minuit

## B. Modalités d’envoi

Dépôt sur le site AJI

## C. Adresses de réception

Site AJI sur la plateforme de dématérialisation.

**D**.**Critères de choix avec leur ordre de priorité**

|  |  |
| --- | --- |
|  | Pondération |
| 1.Cout des consommations téléphoniques du standard | 50% |
| 2. Abonnement, options et services | 10% |
| 3. cout des consommations téléphoniques des portables | 40% |

## E. Coordonnées pour les demandes de renseignements :

M. Nicolas VIPREY, Agent comptable Tél. : 03.81.81.01.45

[Nicolas.viprey@ac-besancon.fr](mailto:Nicolas.viprey@ac-besancon.fr)

**F. *Variantes***

Les variantes sont acceptées □

~~Les variantes ne sont pas acceptées □~~

# Chapitre III . DISPOSITIONS DU MARCHE

### Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la fourniture d’un abonnement téléphonique aux fins d’alimentation d’un autocom et la fourniture d’une flotte de portables. Le début d’exécution des prestations est fixé au 21 juin 2019.

### Article 2 : Détail des prestations et des prix

Descriptif technique et détail:

* Un abonnement T2 –un abonnement ligne SDA-deux abonnements T0 (un pour chaque site de l’établissement)
* Une flotte de portables :
  + **Direction** : 5 avec 32 giga de stockage et une connexion internet de10 giga au minimum.
  + **Agents** : 28 (11 sur le site Marceau; 17 sur le site Labbé) avec restriction d’usage (locales, nationales + quelques n° de portables).
* Prévoir la portabilité des numéros utilisés sur les sites.
* Lignes fixes à conserver :
  + 1. Site Marceau : 7 lignes : 3 pour les ascenseurs plus une ligne de secours, plus les fax.

**Les entreprises devront joindre à leurs offres un devis détaillé.**

### Article 5 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures

courantes et services.

Qualité

Le matériel devra répondre à toutes les normes en vigueur.

Le soumissionnaire indiquera dans son offre la marque du matériel proposé.

Il devra fournir les caractéristiques techniques.

Livraison :

Le candidat devra fournir un délai de livraison.

Les frais de livraison sont à la charge du titulaire (franco de port).

### Article 6 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés par ordre décroissant d’importance :

1. Le présent document valant Acte d’Engagement et Cahier des Clauses Particulières
2. Un devis détaillé (article 4 du présent document)
3. Les documents DC1 et DC2

### Article 7 : Garanties

Le matériel devra faire l’objet d’une garantie d’un an minimum.

Les candidats pourront proposer un délai de garantie supérieur.

### Article 8 : Prix et rythme des paiements

#### Nature des prix

Les prix sont unitaires.

#### Forme des prix

Les prix sont fermes.

### Mode de règlement

Le mode de règlement proposé est le virement au compte indiqué à la page 2.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu’aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

### Article 10 : Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d’exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l’article au CCAG FCS.

### Article 11 : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d’inexactitude des renseignements prévus aux articles L2141-1 à L2141-6, L2141-7 à L2141-11 et L 2141-12.

# Chapitre IV - Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat atteste sur l’honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.

- qu’il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés

- qu’il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours . Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l’offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures :

Pays de l’Union Européenne (France comprise)

Pays membre de l’OMC

Autres

# Chapitre V - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné ( nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de:

(intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié :

n° de téléphone :

E-mail :

ayant son siège social à :

(adresse complète et n° de téléphone)

immatriculation à l’INSEE :

- n° d’identité d’entreprise (SIREN 9 chiffres) :

- code d’activité économique principale (APE) :

- numéro d’inscription au registre du commerce:

- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves**.

**1°) M’engage**, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiqué ci-dessus.

Prix :

* **Voir annexe financière**

Mon offre m’engage pour la durée de la validité fixée à 120 jours.

**2°)** **Demande** que l’administration règle les sommes dues au titre du présent

marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

|  |
| --- |
| Bénéficiaire : |
|  |
| Etablissement tenant le compte du bénéficiaire : |
|  |
| Code établissement : |
|  |
| Code guichet |
|  |
| Numéro du compte : |
|  |
| Clé R.I.B. : |
|  |

#### JOINDRE UN RIB

## A , le

**Le candidat, Nom :**

**Signature** (précédée de la mention “ Lu et approuvé ”) et **cachet de la** **société**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement (voir annexe financière ) :  à :  le :  *le Pouvoir Adjudicateur*  Le Proviseur |  |

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.

Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION,

UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHE.

A , le

Le Titulaire

Avertissement :

*Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l’objet est indiqué au Chapitre I.*

*Il contient à la fois :*

* *les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre II)*
* *le Cahier des Clauses Particulières (Chapitre III)*
* *les mentions de l’Acte d’Engagement (Chapitres, IV et V)*